



Angoulême, le 28 juin 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Levée de l'interdiction des manifestations et sorties de plein air à caractère pédagogique organisées pendant le temps scolaire et le temps péri-scolaire, ainsi que les activités sportives de plein air accueillant les mineurs.

Au vu des prévisions météorologiques émises ce matin par les services de météo-France, et notamment les relevés d'indices biométriques pour les jours à venir dans le département de la Charente, la préfète de la Charente, Marie Lajus, vient de décider de lever à compter de ce soir 20 heures l'interdiction temporaire des manifestations et sorties de plein air à caractère pédagogique pendant le temps scolaire et le temps péri-scolaire dans le cadre des accueils de loisirs, ainsi que les activités sportives de plein air accueillant les mineurs.

Elle précise par ailleurs que le maintien du niveau 3 du plan départemental de gestion de canicule sera réévalué dans l'après-midi au vu des prévisions météorologiques pour les prochains jours.